



Procès-verbal

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Montpellier, tenue en la salle du conseil, située au 4, rue du Bosquet, à Montpellier, ce 14 janvier 2013 à 20 h 15 à laquelle sont présents les conseillers :

Richard Strasbourg
Jean-Guy Périard

Guy Roy
Marcel Bissonnette

Judith Larin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Pierre Bernier, maire.

Monsieur Paul St-Louis, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

Monsieur le maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de l'assemblée et mot du maire**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Embauche d'une (1) nouvelle pompier**
4. **Questions du public**
5. **Levée de l'assemblée**



1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DU MAIRE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

13.01-23 2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Roy

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

13.01-24 3. **Embauche d'une (1) nouvelle pompière**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des incendies pour l'embauche d'une (1) nouvelle pompière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Roy

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte l'embauche d'une (1) nouvelle pompière, madame Cynthia Lalonde, au sein de la brigade des incendies de Montpellier.

Adoptée à l'unanimité.

4. **QUESTIONS DU PUBLIC**



13.01-25

5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Roy

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 20 h 25.

Adoptée à l'unanimité.

Pierre Bernier, maire

**Paul St-Louis, directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim**

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.